



Aire protégée vouée à la protection du caribou forestier Le RNCREQ se réjouit de l'annonce gouvernementale

Montréal, le 28 novembre 2017 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est très satisfait de l'intention gouvernementale de créer une grande aire protégée dédiée à la protection des meilleurs habitats connus pour le caribou forestier au Québec, annoncée ce matin par la ministre Isabelle Melançon.

« C'est une excellente nouvelle, s'est réjoui Tommy Tremblay, directeur du CRE Saguenay–Lac-St-Jean et coresponsable du comité aires protégées du RNCREQ. Nous l'attendions depuis longtemps, le gouvernement s'y était engagé. C'est un pas dans la bonne direction pour la protection de cette espèce emblématique. » La création d'une telle aire protégée constitue un élément clé du Plan de rétablissement du caribou forestier selon la mesure intitulée « Dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou forestier, créer des aires protégées répondant aux exigences écologiques du caribou ».

Rappelons par ailleurs que le RNCREQ et des partenaires du milieu environnemental ont demandé à plusieurs reprises la protection du territoire visé. Il s'agissait notamment d'un élément important de la plateforme commune déposée par le RNCREQ, Nature-Québec, la Société pour la nature et les parcs du Canada et Boréalisation en mars 2015.¹ On y écrivait alors :

« La création de grandes aires protégées de plus de 10 000 km² en forêt boréale constituerait un geste offrant une visibilité internationale, tout en permettant de respecter l'engagement gouvernemental en la matière. Dans les secteurs des Montagnes Blanches et du bassin versant de la rivière Broadback, nous proposons l'identification de deux grandes aires protégées et l'attribution d'un statut intérimaire de protection. »

Alors que le bassin versant de la rivière Broadback avait fait l'objet d'une annonce gouvernementale en juillet 2015², la proposition gouvernementale actuelle vise notamment le secteur des Montagnes Blanches. Ce secteur est identifié par les spécialistes de l'espèce comme celui comportant les plus fortes densités connues de caribou forestier dans le domaine bioclimatique de la pessière à mousse de l'Est.³

Un exemple de collaboration à maintenir pour faire progresser le réseau d'aires protégées

Le RNCREQ est conscient que d'importants efforts ont dû être déployés afin de rallier les acteurs clés autour de cette proposition. La collaboration entre l'ensemble de ces acteurs – ministères concernés, groupes environnementaux, représentants des premières nations, détenteurs de droits sur le territoire, etc. – demeure toutefois essentielle pour atteindre les objectifs de conservation du Québec. À cet égard, le RNCREQ salue le travail de concertation et consultation effectué dans ce

1. Industrie forestière québécoise : pour des solutions durables, mars 2015

http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/Industrie_forestiere-Solutions_durables.pdf

2. <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/details.asp?idCommunique=2735>

3. *Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023*, Équipe de rétablissement, 2013, pp. 13-14.

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/especes/Plan-retablissement2013-2023.pdf>

dossier et rappelle les efforts similaires accomplis, dans la plupart des régions du Québec, pour faire des propositions de scénarios régionaux au gouvernement dans le but d'atteindre les cibles d'aires protégées. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, ces travaux étaient bloqués, en attente d'une décision concernant le dossier du caribou forestier.

Pour Vincent Moreau, directeur du RNCREQ, « il est essentiel que l'annonce d'aujourd'hui mène rapidement à d'autres initiatives pour le développement du réseau d'aires protégées du Québec. Nous espérons que cela servira de catalyseur au processus de désignation des aires protégées, qui a malheureusement été trop souvent retardé ces dernières années. »

À propos du RNCREQ

Le RNCREQ est un réseau de seize organisations engagées dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois : les conseils régionaux de l'environnement (CRE). Par leurs actions, les CRE cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. www.rncreq.org

- 30 -

Renseignements

Tommy Tremblay
directeur du CRE Saguenay–Lac-St-Jean et coresponsable du comité aires protégées du RNCREQ
418 662-9347 | 418 480-7016 | tommy.tremblay@creddsaglac.com